

Déclaration par M. Georges Martin,

Secrétaire d'Etat adjoint Chef de la délégation suisse

14ème Assemblée des Etats parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Segment de haut niveau

Genève, 30 novembre 2015

Seul le texte prononcé fait foi Embargo : 30.11.2015, 11:00

Madame la Princesse,

Monsieur le Vice-Premier ministre,

Monsieur le Président de la convention,

Chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter la présidence belge pour la préparation et l'organisation de cette 14ème Assemblée des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Permettez-moi également de vous souhaiter à tous, chers délégués, la bienvenue à Genève pour cette réunion permettant de rassembler les communautés humanitaires et du désarmement.

Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques mois, la communauté internationale a conclu avec succès à New York les négociations de l'Agenda 2030 de développement durable. La lutte antimines a un rôle à jouer aussi dans le cadre de ces objectifs et la communauté du déminage humanitaire peut et doit donc contribuer à les atteindre.

La 3^{ème} Conférence d'examen de la Convention qui s'est tenue l'année passée à Maputo a constitué un important jalon, y compris sur le plan symbolique. Quoi de plus marquant en effet que de retourner sur les lieux de la 1ère Assemblée des États parties de 1999 quelque quinze années plus tard et pouvoir prendre la mesure des progrès accomplis par le Mozambique. Si nous nous étions réunis lors de la 1ère Assemblée des Etats parties dans un pays profondément affecté par les mines, nous pouvons aujourd'hui constater avec satisfaction que ce pays s'est libéré de ce fléau. Nous nous félicitions de ce succès qui appartient à toute notre communauté mais tout particulièrement au Mozambique et à sa population.

A mes yeux, la Conférence d'examen a mis l'accent sur deux éléments. D'une part, de nombreux résultats palpables ont été atteints depuis l'entrée en vigueur de la Convention : elle a permis la destruction de plus de 45 millions de mines antipersonnel, et le déminage de vastes zones contaminées. De plus, elle a permis une réduction sensible du nombre de nouvelles victimes, et a contribué à la réinsertion de nombreuses victimes de ces armes dans la société. Ces succès démontrent ce qu'une mise en œuvre s'appuyant sur un mécanisme de coopération internationale robuste peut permettre d'atteindre.

D'autre part, la Conférence d'examen nous a également rappelé que de nombreux défis restent à relever. C'est pourquoi nous avons alors affirmé notre détermination à respecter les dispositions de la convention et à intensifier les efforts en vue d'achever avec toute la célérité nécessaire les obligations assorties de délais. Nous avons aussi affirmé notre ambition d'arriver à une situation caractérisée par l'absence de nouvelles victimes et où les survivants sont pleinement intégrés dans leurs communautés respectives. En d'autres termes, nous avons initié à Maputo une nouvelle phase, une phase visant à achever la réalisation des dispositions de la convention.

Ainsi, cette assemblée constitue une première occasion d'évaluer la mise en œuvre des ambitieux objectifs inscrits dans le plan d'action adopté à Maputo et de la réalisation des ambitions auxquelles je viens de me référer.

Mesdames et Messieurs,

Les conflits armés en cours nous rappellent que notre engagement commun contre les mines anti-personnel en particulier, mais de manière plus générale contre les restes explosifs de guerre, n'a en rien perdu de sa pertinence. Il sera tout particulièrement important d'écouter les Etats affectés et les victimes. Les réunions de la Convention doivent demeurer une plateforme utile et crédible permettant à la communauté du déminage de discuter des défis qu'elle doit relever, tout comme à sa réalisation

Dans ce contexte, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur une architecture de mise en œuvre solide qui tienne compte des besoins des Etats et des défis à relever. En particulier, le financement durable de l'ISU [Implementation Support Unit] est de la responsabilité de nous tous, les Etats parties. Cette réunion nous offre l'opportunité de prendre des décisions fortes sur la manière de financer de manière durable et prévisible l'ISU. Cette 14ème Assemblée des Etats parties est ainsi l'occasion de conclure avec succès les débats de ces dernières années et de canaliser nos efforts vers la mise en œuvre de notre Convention.

Mesdames et Messieurs,

Au début de mon intervention, j'ai souligné le caractère unificateur de la Convention sur l'interdiction des mines

antipersonnel, laquelle – je le rappelle – nous permet de réunir ici à Genève les communautés humanitaire et du désarmement. Cette vision d'intégration a également été soulignée lors de l'inauguration de la Maison de la Paix en octobre 2014. La Maison de la Paix, au sein de laquelle l'ISU de même que le Centre international de déminage humanitaire sont hébergés, offre en effet la possibilité de renforcer les synergies. Elle permet de réunir et intégrer différents acteurs et approches dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement post-conflit. Le développement de telles synergies, j'ose l'espérer, contribuera à une mise en œuvre holistique de la Convention.

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais conclure sur ces propos et remercier encore une fois la présidence belge pour son engagement tout comme saluer ceux qui ont fait le déplacement à Genève pour cette réunion si importante. Je vous souhaite plein de succès.

Merci beaucoup.